REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE MEAULNE-VITRAY

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE MUNICIPAL
N° 2025/30 DU 24/06/2025
ROUTE DEPARTEMENTALE
N° 312
ROUTE DU VERNET

LE MAIRE DE MEAULNE-VITRAY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité notamment de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2007 relatif aux caractéristiques techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et le décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I - quatrième partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -huitième partie-signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;

VU la demande de la Direction des Infrastructures de Mobilité du Conseil Départemental de l'Allier, les travaux seront réalisés par l'entreprise Eiffage ;

Considérant qu'en raison de travaux de reprise des enrobés en raison d'arrachements localisés à réaliser sur la RD312 route du Vernet effectués par l'entreprise Eiffage en agglomération, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Entre le 07 juillet 2025 et le 18 juillet 2025, à raison d'une journée de travaux sur cette période, la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation sur la route départementale n°312 route du Vernet.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :
Pour les Véhicules Légers et les Poids Lourds
Route du Vernet lieu-dit Le Vernet VC10

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Eiffage.
La signalisation de déviation est à la charge de l'entreprise Eiffage et sous la responsabilité de l'entreprise Eiffage.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de MEAULNE-VITRAY.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le maire de la commune de MEAULNE-VITRAY, le Directeur Général des Services du Département, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Allier, l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie est transmise à l'entreprise.

A Meaulne-Vitray, le 30 juin 2025

Le Maire, Pierre -Marie DELANOY

Meaulne D312

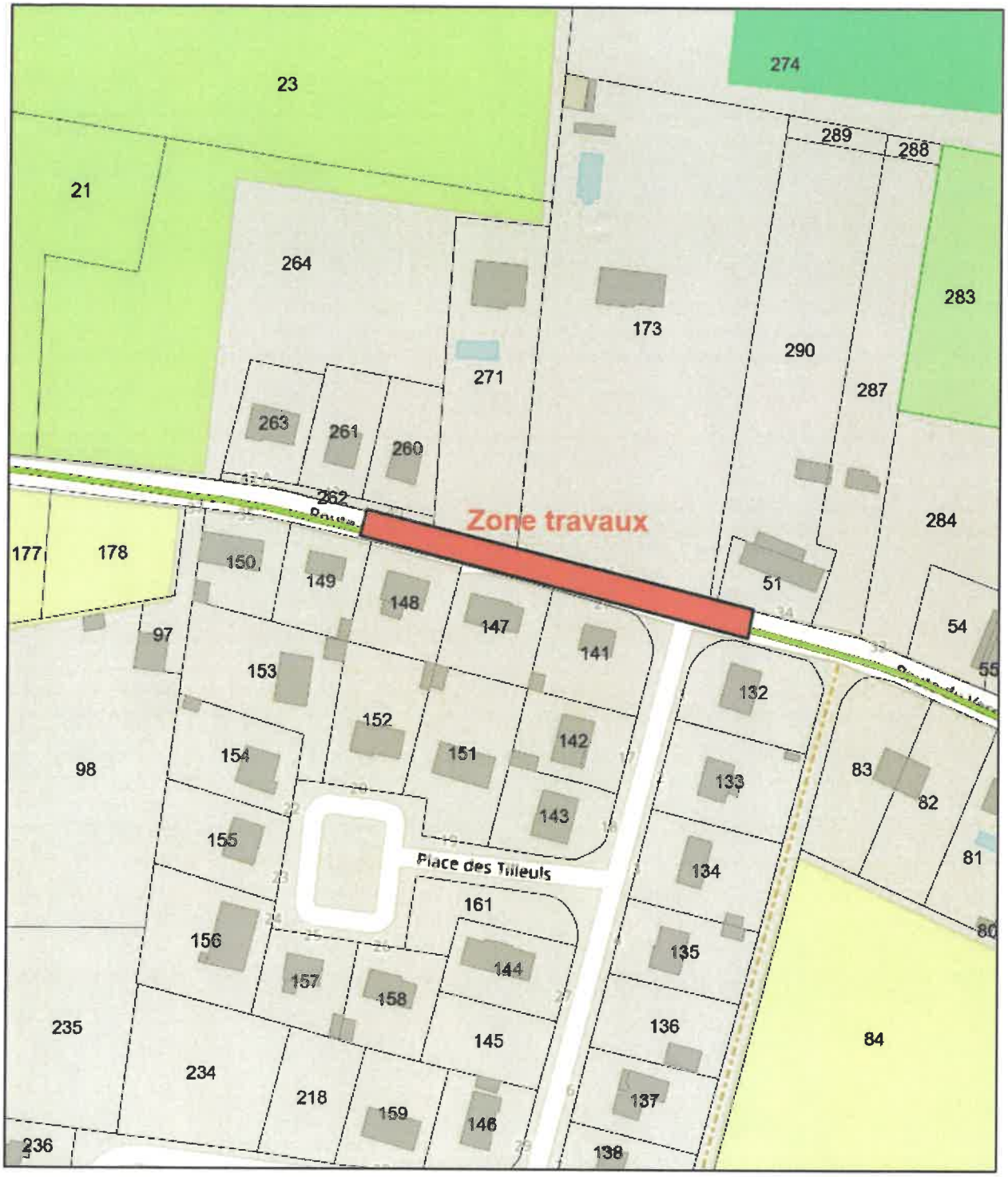

juin 30, 2025

1:2 000

0 0,01 0,02 0,04 mi

0 0,02 0,04 0.07 km

Classement RD

DL

Bâti

Parcelle

Tronçon

UTT

© OpenStreetMap (and) contributors. CC-BY-SA; tSpatial

adamcik.l